L’impact écologique des funérailles, sources de pollution

01/11/2021 à 10h01



Par inhumation ou crémation, les funérailles ont un impact environnemental insoupçonné pour les sols et l’atmosphère. L’usage de formol, très répandu dans les soins aux défunts en France, est source d’une importante pollution après la mort et les pratiques plus écoresponsables restent peu répandues. Quelque 60 % des Français choisissent encore de se faire inhumer malgré le coût environnemental, selon l’Association française d’information funéraire (Afif).

Même enterrés six pieds sous terre, nous continuons de polluer. Selon une des rares études françaises sur l’impact environnemental des obsèques, commandée par les services funéraires de la Ville de Paris, une inhumation produit jusqu’à 833 kg de CO2, soit presque autant qu’un aller-retour Paris-New York en avion.

“*Pollution des nappes phréatiques, pollution de l’air… Inhumation au cimetière ou crémation, toutes les funérailles seront polluantes*“, déplore Michel Kawnik, le fondateur de l’Association française d’information funéraire (Afif) contacté par France 24. “Il *n’y a pas que les ours blancs qui accumulent les métaux lourds. Notre corps garde des molécules*

médicamenteuses et nous accumulons de très nombreux polluants“, alerte-t-il.

En France, la tendance est à la crémation, méthode choisie par 40 % des Français pour leur sépulture, surtout dans les grandes métropoles, “*essentiellement pour des raisons financières*“. Si la crémation émet en moyenne l’équivalent de 3 % des émissions carbone d’un Français sur un an, contre 11 % pour l’inhumation. Celle-ci n’est pas plus “verte” pour autant.

La faute au formol, un liquide extrêmement polluant, injecté en grande quantité (6 à 10 litres) dans les cadavres, pour les soins dits de conservation appelés thanatopraxie. Un embaumement très courant en France, où la thanatopraxie est pratiquée sur 70 % des corps, alors que le recours aux formaldéhydes est strictement contrôlé ou totalement interdits dans la plupart des pays européens. Des soins “*superflus*“, alerte l’Afif, pour qui de nombreuses sociétés de pompes funèbres “*poussent*” les familles à accepter ces injections de produits formolés “*sans leur fournir d’explications*“. […]

Article intégral sur France 24